

Questions orales

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Encore plus que son chef, monsieur le Président, le leader néo-démocrate à la Chambre semble ignorer tout du sujet. Le fait est que, même avant la sanction de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, le gouvernement du Canada avait publié un manuel sur les normes acceptables d'entreposage des BPC.

Tout ce que nous disons, c'est qu'il incombe aux provinces de mettre en application les recommandations que les scientifiques ont faites dans ce manuel sur la façon d'entreposer les BPC, car cela relève de leur compétence. La plupart des provinces l'ont fait.

J'ai dit que, aux termes de l'article 35 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, nous nous réservons le droit d'intervenir dans les provinces où ces normes ne sont pas suivies.

● (1450)

LES RÉPONSES DU MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, le ministre sait parfaitement bien que les directives nationales dont il parle n'ont pas force de loi. Il a eu trois chances de répondre aux questions de mon chef. Il aurait pu répondre à ma question directe sur l'existence de normes nationales applicables. Je ne peux rien dire d'autre, il induit délibérément la Chambre en erreur à ce sujet. Ne trouvera-t-il pas le courage d'avouer qu'il induit délibérément les Canadiens en erreur sur cette question?

M. le Président: Le député a naturellement le droit de signaler dans une question ou au cours d'un débat un acte qu'un autre député aurait commis par erreur ou autrement et qu'il désapprouve. Le député peut reprocher à un autre député d'induire la Chambre en erreur, mais il ne peut pas l'accuser de l'avoir fait intentionnellement. Je sais qu'il tiendra à retirer cette partie de sa question.

M. Riis: Monsieur le Président, je comprends votre intervention. C'est la première fois que je dis de quelqu'un qu'il a «induit délibérément la Chambre en erreur». J'espère que je n'aurai jamais plus de raison de le faire.

Des voix: Expulsez-le.

M. le Président: La parole est au député de York-Sud—Weston.

* * *

L'APARTHEID

LES AFFAIRES DE SOCIÉTÉS SUD-AFRICAINES AU CANADA

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En 1985, son gouvernement a annoncé une série de mesures visant à manifester son opposition à l'apartheid en

Afrique du Sud, et notamment la cessation de tous les achats de biens et de services sud-africains par le gouvernement canadien.

Si le ministre et son gouvernement se sont engagés à prendre ces mesures, peut-il expliquer pourquoi deux sociétés sud-africaines faisant affaire au Canada, Boart Canada International et Long Year Canada, ont reçu des subventions du gouvernement fédéral et pourquoi Long Year et une autre société étroitement liée à Boart Canada ont obtenu des contrats fédéraux totalisant 2 millions de dollars? Le ministre est-il d'avis que les contribuables canadiens doivent subventionner les sociétés sud-africaines faisant affaire au Canada? Comment le ministre peut-il se prétendre un chef de file dans la lutte contre l'apartheid tandis que son gouvernement traite de façon routinière avec les sociétés sud-africaines établies au Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant des détails des ententes que les sociétés mentionnées par le député auraient pu conclure avec le gouvernement du Canada, mais je me renseignerai. S'il y a lieu de passer à l'action ou s'il y a eu infraction à notre politique, je prendrai alors les mesures qui s'imposent.

M. Nunziata: Je m'étonne un peu que le ministre ne soit pas au courant des subventions octroyées par son propre gouvernement.

LA POSITION DU MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, en décembre 1985, le président de l'une des sociétés recevant des subventions du gouvernement du Canada a fait un pied de nez au ministre et a dit ceci: «En dépit de la presse et de l'attitude affectée par nos politiques...», en parlant du ministre, «... nous continuons de faire des affaires normalement avec les sociétés sud-africaines avec lesquelles nous sommes associés».

Pourquoi le ministre continue-t-il de faire semblant? Quand arrêtera-t-il de faire semblant et fera-t-il preuve de fermeté en rompant toutes les relations économiques et diplomatiques avec l'Afrique du Sud?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, peut-être que mon collègue n'était pas au courant des détails pour la bonne raison que le député a téléphoné à mon bureau pour obtenir des renseignements plutôt qu'au bureau de mon collègue.

J'ai les renseignements. Je peux dire à la Chambre que le ministère n'a accordé aucune aide financière à Boart Canada Incorporated. Boart et Long Year ont présenté des demandes au ministère, comme toute société peut le faire. Ces dossiers sont actuellement à l'étude et, suite à la requête du député, j'ai demandé qu'ils soient immédiatement portés à mon attention.